

(No. 92.)

Circulaire au clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
27 avril 1880.

- I. Retraites et rapport annuel.
- II. Tableau généalogique à faire quand on demande dispense.
- III. Apostolat de la prière.
- IV. Décrets sur le lieu où doivent se conserver les saintes huiles.
- V. Fête nationale du 24 juin.

MONSIEUR,

I.

La retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire mardi le 24 août prochain au soir, pour se terminer mardi matin le 31 du même mois. Celle de MM. les Vicaires et autres prêtres obligés à l'examen annuel, s'ouvrira à l'Archevêché mardi le 7 septembre au soir, pour se terminer mardi matin le 14 du même mois. Vous trouverez dans la "Discipline" page 207, les permissions et recommandations ordinaires, et à la page 106 ce qui concerne *l'examen des jeunes prêtres*. Le tableau des paroisses sera le même que l'année dernière excepté que 1° dans l'Ile d'Orléans il restera désormais deux prêtres au lieu d'un seul; 2° les paroisses du S. Cœur de Jésus et du S. Cœur de Marie, celles de S.